

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 30 juillet. — Il a été tenu hier après-midi, au bureau du Foreign-Office, un conseil de cabinet, auquel ont assisté le lord chancelier, le marquis de Lansdown, le comte Grey, les vicomtes Melbourne, Palmerston, Goderich et Althorp; MM. C. Grant, sir James Graham, lord Holland, lord John Russel, le duc de Richmond et sir Stanley.

Les délibérations ont duré deux heures.

## VICTOIRE DE DON PEDRO.

Une lettre du correspondant du *Courier* à Falmouth, en date du 28 juillet, porte ce qui suit :

« Le bateau à vapeur *Colombia*, qui a quitté Oporto le 24 à midi, vient d'arriver à Falmouth. Il n'apporte point de dépêches importantes; mais un des passagers rapporte que l'armée de don Miguel s'étant accrue jusqu'au nombre de 13,000 hommes, risqua le combat le 23 de ce mois. L'action commença le matin, et dura jusqu'au soir; elle se termina en faveur des constitutionnels: les miguellistes furent défaits sur tous les points, et 3,000 des leurs faits prisonniers. Il y a eu grand nombre de tués et blessés des deux côtés.

« Le *Courier* ajoute qu'il est arrivé des lettres de sir Thomas Trowbridge qui confirment ces rapports, et annoncent que les troupes de don Pedro sont en possession de la rive méridionale du Douro. D'autres nouvelles portent qu'après le combat, trois régimens de cavalerie de don Miguel ont passé à don Pedro.

« Selon une autre version des détails de cette affaire, don Pedro, après la bataille, est retourné le même soir à Oporto, et le lendemain avant que le *Colombia* ne quitta Oporto, il se mettait à la tête de ses troupes pour poursuivre les débris de l'armée de don Miguel.

« Les journaux de Lisbonne, jusqu'au 23 juillet, reçus par le *Colombia*, ne contiennent que des ordres du jour et une proclamation de don Miguel où il appelle les Portugais aux armes pour la défense de leur liberté.»

« Une lettre de Lisbonne, du 21 juillet, contient des détails d'une insulte faite au bâtiment de la marine anglaise *Viper*, sur lequel il a été tiré des coups de canons de la citadelle de Belem. On ne doutait pas qu'ensuite de cette insulte, l'amiral Parker n'entrât avec son escadre dans le Tage. On rapportait cependant que la *Gazette officielle* avait désavoué cet acte, et que l'officier commandant la frégate de Belem avait reçu sa démission.

« L'amiral Sartorius est arrivé, avec deux frégates et cinq autres bâtimens de guerre de don Pedro, le 22, devant le Tage, dans l'intention de bloquer le port de Lisbonne.

« Du 31 juillet. — Le *Courier* publie un bulletin officiel des opérations de l'armée de don Pedro, signé le marquis de Palmella, et daté d'Oporto, le 21 juillet, qui confirme les nouvelles données précédemment; il se termine en disant qu'il n'y a pas d'apparence de mouvemens hostiles de la part de l'Espagne, qu'il paraît au contraire que les troupes espagnoles ont reçu l'ordre de se retirer des frontières, et que don Pedro fait tous ses efforts pour ne donner aucun prétexte de mésintelligence à la cour de Madrid.

« Une lettre de commerce, datée d'Oporto, le 24 juillet, confirme la victoire remportée par don Pedro la veille; elle ajoute que la flotte de don Miguel qui devait sortir le 24; n'a point fait de mouvement.

— Les Guérillas de Fafe, au nombre de 800, sont entrées à Gaimaraens, ville riche et populeuse, ainsi qu'à Penafiel, où elles ont proclamé le gouvernement constitutionnel.

Ces guérillas sont maintenant en pleine marche pour rejoindre don Pedro.

Don Pedro a fait une proclamation accordant une amnistie générale pour tous les délits politiques depuis le 31 juillet 1826, à quelques exceptions près.

— L'agent de Lloyds, à Falmouth, porte à 3,000 hommes la perte de don Miguel en tués, blessés et prisonniers. Celle de don Pedro ne dépasse pas 100 hommes.

Selon d'autres lettres la perte de ce dernier était plus considérable, mais pourtant n'est pas à comparer avec celle de don Miguel.

## PROTESTATION DU GRAND-DUC DE BADE.

Le grand-duc de Bade a protesté contre l'acte de la diète germanique, en ce qui concerne la liberté de la presse, et l'on croit que le roi de Wurtemberg adoptera la même marche. En conséquence, les troupes autrichiennes et prussiennes s'avancent vers Bade pour forcer le grand-duc à se conformer aux décisions de la diète. Sans le secours de l'Angleterre ou de la France, on présume que ces troupes, qui sont nombreuses et bien organisées, n'auront pas de peine à dompter le parti libéral en Allemagne, et qu'elles y parviendront plus facilement aujourd'hui qu'à aucune autre époque. L'Angleterre et la France ont, à ce que nous croyons, informé les gouvernemens autrichien et prussien, que s'ils provoquent une guerre, ils ne doivent s'attendre à aucun secours de leur part; mais qu'au contraire, si une intervention leur paraît nécessaire, elle ne sera entreprise que dans l'intérêt de la cause libérale.

(The Globe.)

## FRANCE.

Paris, le 31 juillet. — M. Le Hon, envoyé extraordinaire du roi des Belges, a eu l'honneur d'être reçu aujourd'hui par le roi et la reine.

— C'est samedi prochain 4 août que le roi, la reine et L. A. R. doivent partir pour Compiègne.

— A l'occasion du mariage de la fille du roi, la ville de Paris dotera de nouveau seize jeunes filles de décorés de juillet; on donnera la préférence à celles dont l'inclination se porterait sur des fils blessés de juin.

— M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, qui avait obtenu du roi la permission d'aller prendre les eaux du Mont-d'Or, vient d'être autorisé par ordonnance du 28 de ce mois à reprendre la signature de son ministère.

— Une dépêche télégraphique de Bordeaux annonce qu'à l'occasion des fêtes de juillet une grande revue de la garde nationale et des troupes de ligne de la garnison de cette ville a eu lieu le 29 en présence de toutes les autorités civiles et militaires, et d'une immense population. Plus de dix mille hommes se trouvaient sous les armes. Les troupes et les citoyens ont fait éclater le plus grand enthousiasme pour le roi et pour nos nouvelles institutions. Tout s'est passé dans le plus grand ordre et sans le moindre incident fâcheux.

— La *Gazette officielle de Pétersbourg* du 14 juillet contient le rescrit suivant adressé par l'empereur Nicolas au comte Orloff. On n'a pas oublié que la mission de M. d'Orloff à La Haye et à Londres avait pour but de presser l'adhésion du roi de Hollande aux 24 articles, et qu'elle s'est terminée par l'échange des ratifications russes avec celles

des autres cours signataires du traité du 15 novembre.

*Rescrit de S. M. l'empereur à son aide de camp général lieutenant général comte Orloff*

La fidélité dont vous avez fait preuve en remplissant nos volontés dans plus d'une circonstance grave, vous a donné de justes droits à notre bienveillance. Vous venez d'y acquiescer de nouveaux titres par le zèle éclairé avec lequel vous vous êtes acquitté de la mission spéciale dont nous vous avons rendu l'organe auprès des cabinets de La Haye et de Londres. Une importance particulière s'attachait à cette mission, car elle avait pour but d'attester aux yeux de l'Europe la droiture de notre politique et la constance de nos efforts pour la conservation de la tranquillité générale. En manifestant nos intentions pacifiques avec autant de vérité que de force, vous avez pleinement justifié notre confiance, et obtenu toute notre approbation. Afin de vous en donner un témoignage justement mérité, nous vous conférons les insignes en diamans de l'ordre de Saint-Alexandre Newki. En vous les transmettant, nous nous plaignons à vous assurer notre bienveillance impériale.

Signé, NICOLAS.

Peterhoff, le 25 juin 1832.

— On lit dans l'*Ami de la Religion* :

« On a parlé d'une série de propositions extraites des ouvrages de M. de la Mennais et de ses disciples, et envoyées à Rome par M. l'archevêque de Toulouse. On supposait que ces propositions étaient au nombre de septante, et qu'elles étaient signées par un grand nombre d'évêques de France. Nous avons lieu de croire que tout n'est pas parfaitement exact dans cet énoncé. Il paraît, en effet, que M. l'archevêque de Toulouse a rédigé, non pas seulement une liste, mais une censure de diverses propositions extraites des ouvrages de M. de la Mennais et de ses disciples.

« Ces propositions sont au nombre de cinquante-six dont les vingt premières seraient extraites des t. III et IV de l'*Essai sur l'indifférence*; quelques-unes tirées de l'ouvrage de M. Gerbet, qui a pour titre : *Des Doctrines philosophiques sur la certitude*, et du *Cathéchisme du sens commun*, de M. Rohrachar : les vingt-et-une dernières seraient extraites de l'*Avenir*. A chaque proposition se trouverait jointe une censure motivée; quelquefois quatre ou cinq propositions relatives au même objet seraient réunies sous une même note. M. l'archevêque de Toulouse n'avait pas adressé d'abord son travail à tous les prélats de France, mais seulement aux évêques.

« La censure est, dit-on, signée de treize évêques; tous des provinces du midi. Elle est précédée d'une lettre au pape, en date du 23 avril dernier, et suivie d'observations sur la profession de foi des rédacteurs de l'*Avenir*: le tout a été envoyé à Rome. Les évêques prient le saint-Père de vouloir bien porter un jugement sur les erreurs qu'ils lui défèrent.

« L'ouvrage est en latin, et ne peut manquer d'obtenir tôt ou tard quelque publicité, déjà il vient d'être adressé aux autres évêques, que l'on n'avait pas cru devoir consulter d'abord, sans doute pour ne pas retarder l'envoi à Rome.

« On dit que ce travail, tout théologique, fait le plus grand honneur au zèle comme aux lumières de M. l'archevêque de Toulouse, et il y a lieu d'espérer que ce premier jugement épiscopal fera quelque impression sur ceux qui ont si souvent protesté de leur respect pour l'autorité, et de leur soumission à leurs pasteurs.

— Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, des fouilles ont été pratiquées dans le but de retrouver une partie du précieux vol fait à la Bibliothèque royale.

On a retrouvé, le 28, en face de la troisième arche du pont de la Tournelle, une quarantaine de médailles, dont la plupart sont d'un grand prix.

Aujourd'hui matin, 30 juillet, 481 médailles de moyens et petits modules, ont été retirées de

l'eau. On porte à 1,248 le nombre total des objets repêchés depuis trois jours. Les opérations des plongeurs recommenceront demain.

Parmi les pièces rares et inappréciables sur lesquelles on a remis la main, on cite le socau de Louis XII et le vase d'or de Renaud.

Une perquisition faite chez une dame de \*\*\* a eu pour résultat la saisie de quelques papiers qui constatent ses liaisons avec les auteurs du vol de la Bibliothèque, sur le compte desquels ils fournissent, dit-on, de curieux renseignements. (Nouv.)

— M. Bazard, un des anciens chefs du saint-simonisme, est mort hier, dimanche, après quelques mois de maladie, à Courtray, près Montfermeil. M. Bazard était dans la quarantième année de son âge. Il avait cessé en novembre 1831 de prendre part aux actes de la société saint-simonienne, protestant contre la marche suivie par MM. Enfantin et Olinde-Rodriguez.

#### AFFAIRES BELGES.

On lit dans le *Journal des Débats* :

« Enfin les nouvelles directes de La Haye justifient l'espérance que les affaires Belges touchent enfin à une conclusion pacifique. Le roi de Hollande paraît comprendre l'inutilité d'une plus longue opposition aux volontés irrévocables des puissances représentées dans la conférence de Londres. Il offre de reconnaître le roi Léopold comme souverain de la Belgique, et d'entamer une négociation directe avec lui sur quelques objets d'un intérêt secondaire.

« Ces propositions seront sans doute acceptées à Bruxelles; accompagnées, comme elles doivent l'être, de l'évacuation du territoire belge par les troupes hollandaises, puisque le roi de Hollande a accédé à tous les arrangements territoriaux. »

— On lit dans le *Constitutionnel* :

On dit qu'un courrier extraordinaire venant de La Haye, est arrivé avant-hier à Paris, porteur de la réponse du roi Guillaume aux derniers actes de la conférence, et que le jour de l'arrivée de ce courrier plusieurs entrevues ont eu lieu au ministère de affaires étrangères avec différents diplomates, et particulièrement avec MM. Lehon et Fagel. Après ces entrevues, M. Lehon a expédié, ajoute-t-on, un courrier à son gouvernement, avec des dépêches que l'on dit d'un haut intérêt. Il paraîtrait, qu'autorisé par le gouvernement français, M. Lehon terminait sa dépêche à peu près en ces termes :

« Je suis heureux de vous annoncer que le gouvernement français, d'accord avec celui de S. M. B., va expédier à S. M. néerlandaise une note qui mettra fin au *statu quo* de la Belgique; le cabinet des Tuileries dit à celui de La Haye : ratifiez, et vous entrerez ensuite dans de nouvelles négociations avec la Belgique; mais si vous vous obstinez à ne pas ratifier le traité du 15 novembre, la France et l'Angleterre seront obligées d'obtenir par la force cette ratification. »

#### ARMEMENS.

On lit dans le *Moniteur* la lettre suivante, datée de Cherbourg; le 25 juillet :

« Notre rade, depuis long-temps déserte, a pris récemment un aspect tout nouveau.

« Indépendamment de la frégate l'*Ariane*, dont l'armement a été fait en ce port, nous avons vu successivement arriver les frégates la *Résolue*, la *Médée*, les corvettes le *Méléagre*, l'*Endymion*, etc.

« D'autres bâtimens (un vaisseau, de grandes frégates, etc., parmi lesquelles on cite la *Melpomène*), sont attendus d'un moment à l'autre.

« L'objet de la réunion en ce port d'une division aussi considérable, dont la formation a été très-rapide, n'est point encore connu d'une manière positive; mais il paraît évident que ces forces sont destinées à agir de concert avec une division anglaise, si toutefois les affaires de la Belgique et de la Hollande ne s'arrangent pas.

« Déjà même le *Méléagre* a été envoyé en avant il y a quelques jours; et il a pris à son bord des pilotes de l'Escout, de la Meuse et des côtes de la Hollande.

« Nous ne savons point encore d'une manière officielle quel est l'amiral qui commandera notre es-

cadre; mais tous les avis que nous recevons s'accordent à désigner M. Ducrest de Villeneuve. »

— On forme en ce moment; à Cherbourg, une division navale, dont le but paraît être de se mettre en mesure pour terminer les affaires de la Belgique. Une corvette (le *Méléagre*), sous le commandement de M. Peyronnel, est partie pour Dunkerque, avec la mission de recueillir des renseignements positifs sur la navigation de l'Escout.

On désigne, comme devant composer la division de Cherbourg, les frégates l'*Ariane*, la *Résolue*, la *Médée*, la *Melpomène* et les corvettes le *Méléagre*, l'*Endymion*, etc.

Qui prendra le commandement de cette escadre? Cette question occupe beaucoup, dit-on, plusieurs de nos contre-amiraux. On désigne assez généralement M. Ducrest de Villeneuve. (*Constitutionnel*.)

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

Extrait du *Handelsblad* du 1<sup>er</sup> août.

On écrit de Breda, le 30 juillet :

« Hier, vers 7 heures du soir, le roi a parcouru les travaux de fortifications. Les généraux Wildeman et Vertholen sont venus au-devant de S. M. à la barrière qui se trouve entre la route de Terbeiden et celle de Tilbourg. Le roi s'est entretenu pendant quelques instans avec le premier de ces généraux. Avant de continuer son voyage, S. M. assistera aux manœuvres de la première division dans la bruyère de Gilze.

« Chacun des jeunes princes commandera un peloton de grenadiers. »

— On mande de Bois-le-duc, 28 juillet :

« On attend demain à Tilbourg le roi, accompagné du prince Frédéric. Lundi, S. M. passera en revue les soldats de la première division du camp de Ryen et les troupes cantonnées dans les environs. Mardi, le roi visitera le camp d'Oirschot où se trouve en ce moment la troisième division. S. M. inspectera ensuite la division de réserve près de Moergestel. Le roi couchera le même soir à Eindhoven et passera en revue, le lendemain, la 2<sup>e</sup> division. »

#### BELGIQUE.

##### VOYAGE DU ROI.

Namur, le 2 août. — On dit que des dépêches de M. Le Hon ont engagé le roi à avancer son départ de quelques heures.

Un incident assez comique, mais qui prouve cependant jusqu'à quel point notre roi possède la confiance du petit peuple, est arrivé lors du passage de sa majesté à Sclayn. Pendant qu'on changeait les chevaux de sa voiture, une bonne paysanne s'approche de la portière, et fixant de grands yeux sur le prince qui était à côté du roi, se baise la main en s'élevant vers lui, et lui dit en son patois : *Bongeu monsieu li roi, gi so bin binoga di vo veuw; vori bin dire à vosse frère qu'il grain est trop cher po les povés gains et qu'il fais onne miette ravalier.*

Elle eût parlé hébreu que c'eût été la même chose pour le prince qui cependant vit bien qu'elle lui parlait du roi et lui fit un signe gracieux. (*Eclaircur.*)

— Lors de son passage par Saumur, Napoléon descendit à un des pavillons de l'école militaire de cavalerie. Au moment où les voitures des autorités se succédaient devant les fenêtres, l'empereur remarqua une mauvaise berline tirée par deux chétives haridelles. Il connut bientôt que c'était l'équipage du sénateur N.... Quelques jours après arrive à Saumur une brillante calèche traînée par deux chevaux magnifiques. On la conduit chez M. le sénateur, à qui l'on annonce qu'elle lui est envoyée par S. M. l'empereur des Français. Dès le lendemain visite à droite; visite à gauche, visites dans tous les sens. Dix jours s'étaient à peine écoulés qu'il arrive de Paris une lettre pour M. le sénateur; les cachets en sont brisés sur-le-champ, car notre homme s'imaginait que c'était l'annonce de quelque nouveau cadeau; c'était en effet une lettre d'avis pour verser dans la caisse du receveur particulier de Saumur une somme de 7,000 fr. pour les chevaux et la voiture qui lui avaient été précédemment envoyés.

N'y a-t-il pas en Belgique plus d'un haut fonctionnaire qui mériterait bien que S. M. Léopold lui jouât un tour semblable. (*Idem.*)

Bruxelles, le 2 août. — S. M. est parti ce soir à 7 heures pour Ninove, et reviendra ce soir à Alost et Assche en cette ville.

— Le roi et le duc régnant de Saxe-Cobourg son frère, assisteront aujourd'hui à la première présentation de la *Marquise de Brinville*; on ne peut assez dire qu'il y aura foule au théâtre Monnaie.

— M. Bosmans, inspecteur des postes, part demain pour la France, afin d'y organiser le service des relais pour le voyage du roi.

— Tous les appartemens du premier étage de devant palais du prince Frédéric vont être disposés pour le service de la maison de la reine; le rez-de-chaussée de ce vaste bâtiment restera occupé par les bureaux du ministère de la guerre.

— On nous communique la note suivante :

« Plusieurs grands capitalistes de la Belgique viennent de former une société d'actionnaires, le comité directeur est chargé de s'entendre avec les armateurs américains, bretons et anglais, l'effet d'armer des corsaires dans le plus bref délai, et de demander des lettres de marque au gouvernement belge, dans le cas où les hostilités de la Hollande viendraient à être reprises. » (*Indépendant*.)

#### LIÈGE, LE 3 AOÛT.

On écrit de Louvain, le 1<sup>er</sup> août :

« Le bruit se répand que les ordres sont donnés pour la formation d'un nouveau camp dans les environs de Diest. D'après les uns ce serait le général Magnan qui viendrait l'occuper avec les troupes qui se trouvent actuellement dans les environs de Maestricht; d'après les autres ce camp est destiné pour l'armée de réserve qu'on est occupé de former. »

— Une pétition au roi dans le sens des pétitions d'Anvers, Gand, Bruxelles, circule à Tournai; se couvre de signatures.

— Nous apprenons que le duc de Saxe-Cobourg frère du roi, vient de demander aux protestants du petit Prume de lui confier cet intéressant objet qu'il attachera comme clarinette à la main de sa Chapelle.

— On écrit de Gand le 1<sup>er</sup> août :

« Les rassemblemens d'ouvriers qui se sont formés avant-hier à la Coupure, ont continué la journée d'hier. La police, qui les surveille de près, a arrêté 19 des plus mutins et les a conduits à la citadelle. Les pompiers stationnés sur les lieux. Des mesures sont prises pour empêcher les attroupemens, s'ils se renouvellent aujourd'hui.

« La cause de ces désordres git dans le mécontentement des ouvriers fileurs au sujet de leur salaire; cependant ce salaire est beaucoup plus élevé que celui des tisserands. »

— On lit dans le *Journal des Flandres* :

« On nous assure que des 35 prévenus de l'affaire Voortman, dont la chambre des mises en accusation a reconnu l'innocence, quatre seulement ont jusqu'ici recouvré leur liberté. Pourquoi il deux poids et deux mesures? pourquoi, qu'on délivre les uns, veut on garder les autres de quel droit d'ailleurs retient-on sous les verrous des malheureux que la justice a lavés de toute inculpation? Il y a huit jours que les personnes dont nous parlons ont été relâchées à leur famille; et les autres, dit-on, ne sont pas même encore ce qui a été statué sur leur sort!... Ce qui nous semble digne de remarque c'est que tous ces gens appartiennent à la classe la plus fortunée, tandis que ceux, pour qui les verrous se sont levés, avaient le moyen de se faire loger à la pistole. »

— Le 31 juillet, des nouvelles élections pour la récomposition de l'administration communale de Vivegnis ont eu lieu ensuite d'un arrêté royal du 29 avril dernier, M. Jean Joseph Poncelet, réélu bourgmestre, et MM. Michel Humbert, Antoine D'heur, assessseurs.

— L'affaire criminelle à la charge des citoyens Antoine Joseph Armand et Jules Mark De...

anciens acteurs de l'Odéon, accusés d'assassinat commis sur une femme à Adinkerke (Flandre occidentale), et qui devait être appelée à la cour d'assises du Nord (France), le 4 août prochain, n'aura pas lieu. Les accusés viennent de se pourvoir en cassation contre l'arrêt qui les a renvoyés devant les assises : ils se fondent sur ce que les tribunaux français ne seraient pas compétents, attendu que l'assassinat qu'on leur attribue a été commis sur le territoire belge.

— Les sciences viennent de faire une perte sensible dans la personne de M. Chaptal, pair de France, et membre de l'Institut, il est mort le 29 juillet à Paris, des suites d'une affection du cœur.

— Le *Journal de Falmouth* fait remarquer, comme une preuve frappante de la rapidité des communications par mer depuis l'emploi des bateaux à vapeur, la traversée du *Fireband*, qui vient d'apporter en Angleterre la première nouvelle de la prise de Porto par les constitutionnels. Ce bateau à vapeur était parti le 2 de ce mois de Falmouth, le 6 il remettait déjà les dépêches du gouvernement à l'amiral de l'escadre anglaise devant Lisbonne. Le 9 il était de retour à Falmouth avec les nouvelles importantes des événements de Porto. Dans les quatre derniers mois ce bateau a fait trois fois le voyage de Corfou, et une fois celui de Lisbonne, en tout 11,500 milles, auxquelles il n'a employé que 66 jours ; ainsi il a franchi chaque jour un espace de 174 milles.

— On vient d'achever la construction d'un bateau à vapeur en fer pour le compte de la compagnie des Indes-Orientales ; il est destiné à remorquer les vaisseaux dans le Gange. Ce bâtiment a 125 pieds de longueur, 24 de largeur et 11 de profondeur sous le pont. Il est entièrement construit en fer, à l'exception du pont. Les plaques de fer qui le bordent ont un demi-pouce d'épaisseur. La machine a la force de soixante chevaux. La dépense est évaluée à une vingtaine de mille livres sterling.

— De grands paris avaient été ouverts à Londres pour la course de deux fameux chevaux, montés par Osbaldeston et Macdonald. La lieue était la distance entre Newmarket et Londres, faisant 34 milles. La course a eu lieu vendredi dernier. Osbaldeston a franchi cet espace en 4 heures, 18 minutes et 56 secondes, et est arrivé un peu avant son concurrent, aux acclamations de la multitude. Les deux pauvres coursiers étaient plus morts que vifs ; celui d'Osbaldeston fut saigné, mais il expira le lendemain.

— On a donné dernièrement à Hastings un grand dîner pour le triomphe de la réforme : 20,000 personnes entourait 80 tables parfaitement disposées. Sous un arc de triomphe étaient placés quatre enfans en costume de ministres, et un cinquième, au milieu, représentait le roi. Le tout, dit le *Times*, offrait un spectacle très-agréable.

— Il paraît en Norvège vingt journaux littéraires ou politiques.

Les nouvelles de France sont fort contradictoires. Le *Journal des Débats* annonce que les affaires belges touchent à une conclusion pacifique. Suivant le *Constitutionnel* les choses n'en seraient point encore arrivées là ; et le gouvernement français aurait envoyé son ultimatum à la Hollande. Enfin, le *Moniteur* de Paris publie une lettre de Cherbourg sur les armemens considérables qui ont lieu dans les ports de France. « Il paraît évident, dit l'organe officiel du ministère, que ces forces sont destinées à agir de concert avec une division anglaise si les affaires de la Belgique avec la Hollande ne s'arrangent pas. » (Voyez France). Ces différens rapports sont difficiles à concilier, nous nous bornons à les constater. Il est toutefois assez vraisemblable que le *Journal des Débats* n'est point aujourd'hui le mieux informé. Plusieurs journaux confirment les nouvelles d'armemens maritimes.

Le *Moniteur belge* termine ainsi un article sur la politique du ministère :

« Nous le répétons, le gouvernement ne sera pas infidèle à ses devoirs. Il n'hésitera devant l'emploi d'aucune mesure qui sera nécessaire pour mainte-

nir les droits, l'honneur et les intérêts de la Belgique ; mais la fermeté n'exclut pas la prudence, et il ne laissera pas non plus à nos adversaires la facilité de profiter de sa bonne foi et de sa franchise. »

Dans le rescrit, par lequel l'empereur Nicolas décore le comte Orloff, de l'ordre de Saint-Alexandre, on lit cette phrase : « En manifestant nos intentions pacifiques avec autant de vérité que de force, vous avez justifié notre confiance. » A l'occasion de cette même phrase, le *Mémorial* publie ce qui suit :

« Avant la publicité donnée par le cabinet de La Haye aux circonstances qui se rattachent à la mission dont le noble comte était chargé, une phrase comme celle que l'on vient de lire aurait pu être prise au sérieux ou passer inaperçue ; mais qu'en dire aujourd'hui et que penser de cette assurance avec laquelle on nous entretient de sa bonne foi, de la droiture de ses intentions, lorsque l'on a tant fait pour troubler l'accord entre les puissances et laisser en suspens la question qui touche le plus immédiatement au maintien de la paix générale. Après sa conduite à La Haye, conduite connue aujourd'hui de toute l'Europe, le cabinet de St.-Petersbourg n'est plus reçu à parler de la droiture de ses intentions : les autres cabinets ne peuvent guère y croire, et les peuples n'y croient plus du tout.

» Lorsque la conférence eut arrêté le traité du 15 novembre, au moment où l'accord de tous les plénipotentiaires promettait de terminer enfin l'interminable question sur laquelle ils avaient eu à se prononcer, que fit la cour de Russie ? Elle envoya en Hollande un plénipotentiaire chargé de miner sourdement le traité auquel un autre de ses plénipotentiaires avait concouru à Londres et qu'il avait signé, étant muni de tous les pouvoirs nécessaires.

» En effet, on sait aujourd'hui que les réserves apportées à la ratification russe, réserves que nous avons tant de fois déplorées, et qui tendent à porter atteinte au traité du 15 novembre, avaient été secrètement négociées avec le cabinet hollandais. Que dire d'une telle conduite, d'une duplicité aussi grande, à une époque où la diplomatie aspire à se réconcilier avec l'opinion publique, où elle prétend être guidée par des principes de désintéressement et de morale ? Que l'on fouille les annales de la diplomatie, qu'on remonte au temps où le mensonge et la fourberie étaient le plus en honneur, et qu'on nous dise si l'on a rien découvert d'aussi immoral, que la conduite tenue dans ces derniers temps par la Russie. »

Nous savons d'une source certaine que dans un entretien particulier qu'il a eu avec le roi, le bourgmestre a vivement sollicité le maintien de notre université (1).

Il a fait valoir les motifs qui militent en faveur de cette université, les avantages précieux résultant des localités pour la prospérité des études en général, et particulièrement pour l'étude des sciences naturelles, celle de l'art de guérir, celle des lois. Il a appelé l'attention de Sa Majesté sur ceux que présentent la langue, les mœurs, l'urbanité et les usages de la société liégeoise. Puis, il a fortement appuyé sur la pensée que fermer l'université serait une disposition impolitique ; que cet acte serait considéré comme hostile envers les Liégeois, qui, par la part éminemment active qu'ils ont prise à la révolution, ne doivent en attendre que des bienfaits et non la fermeture d'un établissement qui fait depuis longtemps le lustre de leur cité, établissement seul de son genre qui ait continué à fleurir malgré les troubles de la révolution, que le fermer ne serait pas seulement une disposition impolitique, mais aussi un acte dont tous les Liégeois sentiraient profondément l'injustice et qu'ils considéreraient comme une punition ; qu'en contribuant aussi puissamment à une régénération toute faite dans l'intérêt des lumières ils ne doivent pas s'attendre à les voir s'éteindre parmi eux ; que d'ailleurs placer une

(1) On sait aussi que le 7 mars dernier sur la proposition de M. l'échevin Defoos, le conseil de régence a adressé à la chambre des représentants, au sénat et au gouvernement une pétition très explicative et très pressante sur le même objet.

université sur le sol qui convient à son développement n'est pas servir uniquement l'intérêt d'une localité.

Le Roi a prêté la plus grande attention à ce que lui disait le bourgmestre. On ne peut douter que sa majesté ne prenne en mûre considération une réclamation aussi fondée. (Communiqué.)

Un vol considérable d'argent a été commis samedi 28 juillet, chez une personne de cette ville. Le voleur travaillait en qualité d'ébéniste dans une chambre où était déposé un coffre, qu'il a fracturé pour en extraire l'argent qu'il contenait, et qui appartient à une vieille domestique de la maison.

Informé de ce fait, M. Kirsch s'est transporté le lendemain au domicile de la personne volée, où le voleur a eu l'imprudence de se rendre ; arrêté à l'instant même, il a avoué le fait et les circonstances qui l'ont accompagné. Il a été sur-le-champ déposé à la maison d'arrêt, et la justice a commencé déjà une information à ses charges.

Pendant la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 de ce mois des voleurs se sont introduits dans le domicile d'un habitant de cette ville, où ils ont enlevé les objets suivans :

- 1 400 Francs en pièces de 5 francs.
- 2 40 Couronnes de France.
- 3 Trois demi couronnes.
- 4 Un thaler de Prusse.
- 5 27 florins Pays-Bas environ en pièces d'un flor. et de 25 cent.
- 6 12 Cuillers en argent marquée L. H.
- 7 Un cercle de ridicule en argent.
- 8 Un schal en talle de deux aunes, avec bordure brodée en palmes.
- 9 Un mouchoir de gaze noire.
- 10 Une paire bracelets en cheveux noirs avec fermoirs en or portant les lettres T. H.
- 11 Un flacon à Eau-de-Cologne en cristal taillé, avec bouchon en or.
- 12 Une bague à diamant, demi jonc.
- 13 Une paire boucles d'oreilles, forme ovale chaque boucle est enrichie de 12 diamans.
- 14 Une paire de fermoirs de ceinture de femme en or et entourés de corail taillé.
- 15 Un fermoir de collier de femme en or, portant les lettres F. H.
- 16 Différens objets en or, brisés, tels que morceaux de bagues, de fermoirs, etc.
- 17 Un petit coffre en carton bleu, qui contenait une partie des objets ci-dessus.
- 18 Un collier fait en pastilles de feuilles de roses.
- 19 Un collier fait en perles blanches communes.
- 20 Un tablier de soie noire avec poches et points à la ceinture.
- 21 Un fichu en gaze rose.
- 22 Un fichu de différentes couleurs.
- 23 Un fichu en soie couleur lilas.
- 24 Un fichu à carreaux écossais rouges et verts.
- 25 Un id. madras, aussi à carreaux écossais, de différentes couleurs, 7/4 aune de Liège.
- 26 Un étui rond (contenant des aiguilles à coudre), en bois brun et sur lequel est peint un petit portrait.
- 27 Un petit coffre en bois noir contenant les deux colliers sus-mentionnés. (Communiqué.)

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 31 juillet, à 9 heures du matin, au 1<sup>er</sup> août, à la même heure, 3 nouveaux cas, 2 décès.

Gand, le 31 juillet, à 7 heures du soir. — Depuis hier, 4 décès, 5 nouveaux cas, 21 en traitement, 25 convalescens, 13 guéris.

Anvers. — Du 31 au 1<sup>er</sup> août, 5 nouveaux cas, 6 décès, 4 guéris.

Prison de Saint-Bernard, le 30 juillet. — Un cas nouveau s'est présenté.

Des nouvelles particulières dignes de foi annoncent que le choléra s'est aussi déclaré à Utrecht.

Machines à feu. — On vient de soumettre à des épreuves décisives, en Angleterre, une invention qui promet de laisser bien loin derrière elle la découverte pourtant si célèbre des machines à vapeur. Une habitant de Londres, nommé Brown, est parvenu, après huit ans d'expériences, à se servir du gaz hydrogène pour moteur, au lieu d'employer la vapeur d'eau. Son appareil se compose d'un cylindre dans lequel le gaz hydrogène introduit soulève un piston qui communique avec une manivelle. Quand le piston est arrivé au terme de sa course, l'hydrogène s'enflamme comme la vapeur se condense dans les machines à feu actuelles, et le vide se fait ; le piston retombe immédiatement, chassé par la pression atmosphérique, et il se relève poussé par un nouveau courant de gaz, de manière à produire ce mouvement alternatif de hausse et de baisse qui caractérise les machines à vapeur. La différence consiste dans l'emploi du gaz au lieu de la vapeur, et le vide s'opère, dans le premier cas, par la combustion de ce gaz, ainsi qu'il a lieu par la condensation dans les machines à vapeur. Nous apprenons qu'une expérience en grand sur ce nouveau moteur a parfaitement réussi à Croydon, près Londres, où un appareil, mû d'après ce système, a fourni seize mille litres d'eau par minute. Nos lecteurs comprendront sans peine l'importance d'une telle découverte, qui permettrait de supprimer tout-à-coup les chaudières si lourdes et les provisions d'eau si coûteuses et si encombrantes, aujourd'hui indispensables aux machines à feu.

LA COUR DE BERLIN.

Le roi de Prusse est tel qu'on l'a vu à Paris en 1814 et 1815 : bon, simple dans ses habitudes, juste, inflexible contre les atteintes aux mœurs et à l'honneur, personnellement économe des deniers de l'état, mais royal parfois dans la vie publique, lorsqu'il a à payer des services politiques, administratifs ou militaires; il aime ses vieux généraux de 1808 et 1814, ses gentilshommes de ces temps-là; voilà ses préférences, elles sont naturelles, mais là finissent les traits saillants de son éloge.

Ce prince a l'esprit inactif. Cet esprit n'est point cultivé ni orné de quelques belles connaissances; il est sans aptitude et sans application aux affaires, et n'a rien gagné depuis Tilsitt. Son jugement politique est encore le même; c'est fort peu; sous ce rapport, la reine le surpassait; qu'il ait maintenant des vues de gouvernement plus arrêtées que celles de 1804 et de 1808, on le dit: c'est qu'aussi une longue vie et les leçons positives des mauvaises années donnent quelques enseignements, même à un esprit sans rapidité.

Dès que les affaires du jour sont consenties, signées, dans un travail de deux heures environ, il se retire pour continuer sa vie agitée et ses courses. C'est au palais que la conférence avec les ministres a eu lieu; à Berlin, ce nom est donné à un hôtel qui ressemble à un de ceux du faubourg St. Germain. A Paris, l'ambassadeur de Prusse doit être mieux logé que son roi à Berlin.

Le prince royal est plein d'érudition, mais c'est une instruction vaine, hâchée et qui n'est pas éclairée par les idées d'une haute théorie; mais du moins dans ses appartements, on cause d'érudition et de pouvoir. Le prince royal est un homme corpulent, mettant peu de soin à sa toilette, donnant aujourd'hui dans les idées autocratiques, et âgé d'environ 44 ans. M. Ancillon l'a élevé. Ce prince n'est pas sans influence, quoiqu'on dise, puisqu'il vient de le faire nommer ministre.

Les officiers nobles ont le premier pas dans les solennités publiques, dans les fêtes. Là l'étiquette est fort sévère et rejette l'alliance du mérite. L'adjonction venant des rangs inférieurs lui convient rarement; il n'y a au-dessus, dans les lois, que quelques illustrations scientifiques, M. de Humboldt, par exemple; c'est parce que le prince regardant le regard comme une gloire nationale. M. de Humboldt vient à la cour quand il lui plaît, faveur unique, qui étonne quant à lui, bien qu'il soit bon gentilhomme, mais parce qu'il est homme de lettres. Il soupe avec le roi, et fait les frais de la conversation.

Le roi prise particulièrement les idées de M. Ancillon, le maître du prince royal, parce que ses idées sont les siennes et concluent pour les mêmes préférences, le despotisme, un gouvernement simple et fort.

Liège, le 2 août 1832.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Depuis quelque tems on a répandu le bruit que j'allais quitter Liège pour établir un manège à Bruxelles.

Le public devinera aisément de quelle source a pu partir un semblable bruit. Je crois de mon devoir de le démentir; pour parvenir à ce but, je ne puis employer de meilleure voie que votre journal: loin de vouloir quitter mon établissement à Liège, je viens au contraire l'écrire en Allemagne pour me procurer un bon sous-écuyer, pour dresser les chevaux, ma santé ne me le permettant plus depuis plusieurs années.

Agréés, etc. E. LASSENCE-RONGÉ, écuyer.

UNIVERSITÉ DE LIEGE.

MM. Gustave d'Olislager, de Calloo; Léopold Detrouz, de Liège, et Mathieu Vankeer, d'Ans, subiront l'examen de candidat en sciences, le 6 août à 9, 10 et 11 heures.

Faculté de Droit. — M. Edmond Dury, de Gembloux, subira son examen de docteur en droit le 6 de ce mois, à 4 heures.

MM. Oscar d'Ansembourg, d'Amstenrath et Henri André Paul Sutor, de Hambourg, subiront leur examen de candidat à 5 et 6 heures.

VILLE DE LIEGE.

Les personnes ci-après dénommées sont invitées à se présenter le plus tôt possible au secrétariat, pour affaire relative à l'administration: MM. Paulisse, Jean Pierre; Couche, Guillaume; Reynekens, Antoine; Vermeyn, Henri; Wyngaard, Jacques; Horner, Gabriel; Wyngaard, Eloy; Matthyssens, Gerard; Reynders, Jacques; Haenen, Jean Joseph Henri; Lengler, Lamaut.

Toutes ces personnes ont fait partie de corps de volontaires et sont natives de Maestricht.

Liège, le 2 août 1832.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 2 août.

Naisances: 3 garçons, 2 filles.

Mariages 2, savoir: Entre Gabriel Gustave Orban, au Pont-d'Île, et Hubertine Emma Laurencé Martial, rue des Dominicains. — François Clément Dardespinne, fabricant, place Sainte-Claire, et Vénérande Jeanne Marguerite Laphaye, rue des Tanneurs.

Décès: 4 garçon, 4 homme, savoir: Martin Levin, âgé de 69 ans, fondeur en cuivre, faubourg d'Amersœur, époux d'Agnès Piron.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche, 5 août, BAL au Petit Sans-Souci, chez MANGNEE, sur Avroy. — Chez le même, CHAMBRE garnie et QUARTIER à LOUER. 216

Un CHIEN d'arrêt a été PERDU sur la route de Saint-Trond, près d'Odeur, d'assez forte taille, larges taches brunes et le reste du corps monocheté de brun et blanche, répondant au nom de mars. 15 francs de récompense à qui le ramènera au n° 527, rue Agimont, à Liège. 214

Un homme d'un âge mûr, muni de bons certificats, cherche à se placer en qualité de Concierge. S'adr. rue des Croisiers, n. 210

Le soussigné avertit le public qu'il ne reconnaîtra aucune dette que Anne Marie CHRISTIANS, son épouse, aurait ou pourrait contracter, celle-ci ayant quitté la maison conjugale, etc. Nicolas HOUGARDY, ouvrier tanneur. 217

A VENDRE, quai de la Sauvenière, n° 816, un très-beau PHAETON et un TILBURY anglais, tous deux aussi bons que neufs et très-modernes.

De même à VENDRE plusieurs beaux et bons CHEVAUX dont deux couples pour la voiture pouvant servir pour la selle et cabriolet.

Au même n°, un beau QUARTIER garni à LOUER. 561

Joli QUARTIER au 1er composé de 3 pièces, à LOUER de suite à des personnes tranquilles et sans enfants. S'adresser rue St-Jean en-Île, n° 788. 212

On désire EMPRUNTER pour 5 ou 9 ans 3 à 3500 francs. On donnera pour garantie hypothécaire un bien rural, sis à deux lieues de Liège, très-bien bâti et contenant 20 bonniers de terre, ce bien est exempt de toutes charges. S'adresser à M. MOUTIER ancien maître clerc de notaire, rue de l'Agneau, n° 426, dépositaire des titres. 208

( ) Jeudi 9 de ce mois, deux heures de relevée, le notaire PAQUE VENDRA aux enchères publiques, devant M. Chokier, juge de paix, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, une MAISON avec jardin, sis à Liège, rue Basses-Wez, n° 187.

VENTE PUBLIQUE.

Le syndic de la faillite de feu M. Jean Théodore Reyners, fera procéder par le ministère de maîtres VANBEEHOVEN et NEVEN, notaires, à Tongres, à la vente publique au plus offrant :

D'une belle et vaste MAISON, située au centre de la ville de Tongres, aux Enclôitres, une des rues la plus fréquentée composée de 2 grands corps de bâtiments avec cour, remise, caves, grande citerne et pompe.

Le bâtiment, ayant vue sur la rue, comprend au rez-de-chaussée deux grands salons, une place à manger, une chambre à coucher avec cabinet, une grande cuisine et un grand vestibule avec un escalier royal.

Au 1er cinq grandes chambres avec leurs cabinets, un large corridor conduit à ces places, au-dessus du premier se trouve un très-grand grenier.

Le bâtiment, ayant vue sur l'église séparé du premier par la cour, se compose au rez-de-chaussée de trois grandes places ayant servi de magasin, boutique et comptoir, surmontées de deux grands greniers.

Tous ces bâtiments, bâtis à la moderne et convertis en ardoises, sont en très-bon état.

Cette vente aura lieu lundi 3 septembre 1832, à 10 heures du matin, en la maison sus désignée.

Pour les conditions à s'informer chez lesdits notaires. 209

On DEMANDE une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser au bureau de cette feuille.

Une JEUNE FILLE de 19 à 20 ans, qui peut donner les meilleurs renseignements sur sa conduite morale; désire se PLACER pour faire le travail d'un ménage. Elle ne demandera pas de gages pourvu qu'elle puisse disposer de ses soirées pour apprendre à lire et écrire. S'adresser au Cordon Bleu, rue du Pot d'Or. 207

CANNES en fer creux, rue Petrelle, n° 5 et 7, à Paris.

Le succès prodigieux qu'ont obtenu ces CANNES en fer creux ne pourrait manquer d'éveiller la cupidité des contre-facteurs. Pour garantir les commettants du dehors des contre-façons dont les défauts ne se reconnaissent plus qu'à l'usage, notamment celle du vernis, et de la qualité du fer. Les inventeurs des fers creux, MM. GANDILLOT frères, et ROY, accompagneront chaque vente d'un certificat d'origine, revêtu de leur signature, et dont le destinataire sera en droit d'exiger la représentation. Le prix au détail de ces cannes récemment perfectionnées a été réduit à 5 frs. dans les dépôts établis dans les principaux passages et quartiers de Paris. MM. les négociants pourront adresser directement leurs demandes à la fabrique de fers creux, rue PETRELLE, n° 5 et 7, à Paris; ils jouiront de la remise accordée au commerce.

On fabrique dans le même établissement les grilles, balcons, rampes d'escalier, lits et couchettes en fer creux, connus si avantageusement depuis quatre ans, ainsi que les râteliers, échelles, bancs, chaises, fauteuils, tables et autres meubles de jardin, aussi remarquables par leur légèreté et solidité, que par l'élégance et la nouveauté des formes. Même établissement à BORDEAUX, rue Belleville, et à BEZANÇON. 153

Adjudication des travaux de réparation et d'entretien des routes neutres et communes aux royaumes de Prusse et de Belgique, parties comprises entre la Maison-Blanche à la frontière Aix la Chapelle et vers Eupen.

Le lundi 6 août 1832, à onze heures du matin, il sera procédé à la Maison-Blanche, près de Henri-Chapelle, par devant un délégué de la haute régence royale Prussienne d'Aix-la-Chapelle, et en présence d'un ingénieur des ponts et chaussées prussien d'une part, et par devant un délégué de M. le gouverneur de la province de Liège et en présence de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la même province d'autre part, à l'adjudication par soumissions et enchères des travaux de réparation et d'entretien à exécuter en 1832 et jusqu'au 30 avril 1833 :

1° Sur la partie neutre de la route d'Aix-la-Chapelle à Liège, s'étendant depuis le poteau de délimitation placé au-delà de la Calamine jusqu'à celui placé un peu au-delà du pont de la Gueule;

2° Sur les parties communes de ladite route et de l'embranchement de la Maison-Blanche vers Eupen, la première s'étendant depuis l'extrémité vers Liège de la partie neutre jusqu'à l'origine dudit embranchement, la seconde depuis cette origine jusqu'au poteau de délimitation placé au chemin de traverse entre la maison Fraikin et le bureau des douanes.

Les devis des clauses et conditions auxquelles il sera procédé à l'adjudication susdite, est déposé chez M. le conseiller provincial prussien, d'Eupen, chez M. l'ingénieur des ponts et chaussées VON DER BANK à Aix la Chapelle dans les bureaux du gouverneur provincial et chez M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Liège, à Liège.

Liège, le 22 juillet 1832.

Le gouverneur de la province de Liège, TIELEMANS.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 24 juillet. — Métalliques, 87 0/0. Actions de la banque 1128 2/3.

Fonds anglais du 31 juillet. — Consol., 83 5/8.

Bourse de Paris, du 31 juillet. — Rentes, 5 p. 0/0, jouis. du 22 mars 1830, 98 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouis. du 22 sept. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouis. du 22 juin 1830, 68 fr. 35 — Actions de la banque, 1660 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 10 c. — Emprunt d'Espagne 1830, 77 1/8. — Emprunt d'Haïti, 200 fr. — Emprunt rom. 78 1/4. — Emprunt Belge 76 3/4.

Bourse d'Amsterdam, du 1er août. — Dette active, 118 0/0 0/0. — Idem différée 0/0 0/0. — Bill. de ch. 16 3/4 0/0. — Syndicat d'amortissement 71 3/4 0/0 0/0 0/0. — Rente remb. 2 1/2 0/0 0/0. — Act. Société de comm. 00 0/0 0/0 0/0. — Rente 0/0 0/0 0/0. — Dito C. Flam., 0/0 0/0. — Dito em. à L. 00 0/0. — Dan. à Lonl. 00 0/0. — Ren. fr. 0 1/2, 68 0/0 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00 — Dito à Paris, 00 0/0 — Rente pers. 0/0 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0 — Métall. 78 0/0. — A Rot. 1er l. 000. — Dito 2e l. 000. — de Pologne, 00 0/0. Naples Falconet 0, 74 1/2 00 0/0. — Dito Londres 00 0/0 0/0. — Brésil. 00 0/0. Grecs 00 0/0 0/0. — Perp. d'Amst., 50 1/8.

Bourse d'Anvers du 2 août. — Changes.

	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	3/4 0/0 av.		
Londres.	12 27 1/2	A 12 22 1/2	
Paris.	47 5/16	A 47 1/8	
Francfort.	36 0/00	A 35 7/8	
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	P
	Escompte 3 0/0		

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	99 00/00
	Empr. de 12 mill.,	98 A.
	Empr. de 24 mill.,	75 0/0 A.
	Dette active,	95 0/0 A.
	Oblig. de Entr.	00 0/00.
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
		84 1/2 et 88.

Arrivages au port d'Anvers, du 1er août.

Le brick anglais John et Henry, cap. Riches, ven. de Londres, chargé de laine et potasse.  
La galéasse prussienne Dorothea Elisabeth, cap. Folchard, ven. de Memel, chargé de bois.  
12 navires chargés de céréales.

Bourse de Bruxelles, du 1er août. — Emprunt de 4 millions, intérêt 5, 97 00/00. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 P. — Emprunt de 24 millions, 74 P.

Prix des grains au marché de Liège du 2 août.

Froment, la rasière P.B.,	40 fl. 99 c.
Seigle, id	7 fl. 52 c.

H. Lignac impr. du Journal, rue du Pot d'or, n° 622, à Liège.